

QUE le présent décret remplace le décret n<sup>o</sup> 309-2007 du 25 avril 2007, modifié par les décrets n<sup>os</sup> 391-2007 du 6 juin 2007, 347-2008 du 16 avril 2008 et 520-2008 du 28 mai 2008;

QUE le présent décret ait effet à compter du 15 janvier 2009.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

51129

Gouvernement du Québec

### **Décret 42-2009, 28 janvier 2009**

CONCERNANT la nomination d'une adjointe parlementaire

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Filomena Rotiroti, députée de la circonscription électorale de Jeanne-Mance-Viger à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre du Tourisme.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

51130

Gouvernement du Québec

### **Décret 43-2009, 28 janvier 2009**

CONCERNANT la nomination de monsieur Guy Auclair comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Guy Auclair, directeur de la coordination de l'inspection des aliments et des mesures d'urgence du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, cadre classe 4, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim à ce ministère à compter des présentes ;

QU'à ce titre, monsieur Guy Auclair reçoive une rémunération additionnelle mensuelle correspondant à 10 % de son salaire mensuel ;

QUE durant cet intérim, monsieur Guy Auclair soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des frais de représentation occasionnés par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200 \$, conformément aux règles applicables aux sous-ministres adjoints et associés adoptées par le gouvernement.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

51131

Gouvernement du Québec

### **Décret 44-2009, 28 janvier 2009**

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Jacques Cotton comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jacques Cotton, sous-ministre adjoint engagé à contrat au ministère de la Santé et des Services sociaux, soit engagé à contrat pour agir comme sous-ministre de ce ministère à compter du 9 février 2009 jusqu'au 8 mai 2013, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

### **Contrat d'engagement de monsieur Jacques Cotton comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

#### **I. OBJET**

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Jacques Cotton, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, ci-après appelé le ministère.

À titre de sous-ministre, monsieur Cotton est chargé de l'administration des affaires du ministère dans le cadre des lois, des règlements et des politiques.